



CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du jeudi 13 juin 2013 à 18h00 Mairie d'Hermance

Présents :

Corsier :	Mme Catherine FERRO	Adjointe
	Mme Joëlle MARTIN WIDMER	Adjointe
	M. Jean-Jacques GOLAY	
	M. Xavier STEINER	
	Mme Florence THIERRIN	Secrétaire générale
Hermance :	M. Bernard LAPERROUSAZ	Maire
	Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO	Adjointe
	Mme Suzanne TSCHOPP	Adjointe
	M. Philippe LEY	
	M. Philippe TAGLIABUE	
	Mme Chrystel PION VALLEY	Secrétaire générale
Anières :	M. Pierre CHOLLET	Adjoint
	M. Philippe GAILLARD	
	Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire générale
<u>Excusé(e)s :</u>	M. Bertrand PICTET	Maire (Corsier)
	Mme Monika RELLSTAB	(Corsier)
	M. Patrick ASCHERI	Maire (Anières)
	M. Serge SERAFIN	Adjoint (Anières)
	M. Christophe DEVENOGE	(Anières)
<u>Absent :</u>	M. Christian HALLER	(Anières)

ORDRE DU JOU

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2013.
2. Communications du Président.
3. Dossiers en cours.
4. Travaux des commissions.
5. Questions et propositions éventuelles.

M. Bernard LAPERROUSAZ ouvre la séance et souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

En préambule, M. le Président soumet aux voix l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité des membres.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2013.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Président et 3. Dossiers en cours.

(M. le Président propose de lier les points 2 et 3 de l'ordre du jour)

✓ Desserte transfrontalière

Le dossier d'une desserte transfrontalière de type "transport public" reliant les communes de la Rive-Gauche à la commune de Chens-sur-Léman est à l'étude à la DGM. Pour rappel, une démarche pour l'extension de la ligne B a été initiée en 2012. Une séance s'est tenue en avril avec les responsables de la commune de Chens-sur-Léman, la communauté de Communes et le Conseil Général. Ces intervenants se sont montrés intéressés et disposés à soutenir ce projet de ligne transfrontalière. Reste à les convaincre sur les objectifs visés. Plusieurs hypothèses de travail seront présentées lors de la prochaine séance de la Conférence.

Qui dit nouvelle desserte, nombre d'arrêts, prolongation, potentialité, dit étude de la couverture des coûts de cette ligne en fonction des fréquences, du type de véhicules, des jours desservis, ... avec une clé de répartition à définir.

Le dossier est en cours mais se révèle compliqué notamment en raison de questions législatives.

✓ Loi sur l'administration des communes

Un projet de loi de modification de l'administration des communes a été déposé pour donner une base juridique à la constitution de l'intercommunalité.

Une séance s'est tenue fin mai dans le cadre de l'ACG qui a créé un groupe de travail. Divers échanges ont montré la peur d'une perte de responsabilité et d'influence de l'Exécutif. Beaucoup de questions avaient trait à la perte d'autorité de l'Exécutif par rapport au Législatif.

Le projet devrait être soutenu par l'ACG, mais sans trop d'enthousiasme. De nombreuses inquiétudes subsistent.

Pour Mmes Catherine FERRO et Karine BRUCHEZ GILBERTO, la crainte est également liée à l'idée de fusion qui est un des objets de la nouvelle Constitution.

Pour M. Bernard LAPERROUSAZ, il faut que les communes progressent ensemble et prennent l'initiative de fixer les règles dans lesquelles elles veulent collaborer, sous peine de se les voir imposer.

✓ Commission intercommunale « sécurité »

M. Bernard LAPERROUSAZ rappelle qu'il est en charge de la présidence de la commission intercommunale de la sécurité. Deux séances d'information ont été organisées, l'une s'est tenue à Anières et l'autre à Corsier. Ces soirées ont rencontré un vif succès.

En ce qui concerne CoHerAn, la mission est de trouver une solution pour intégrer les APM CoHerAn dans le dispositif de Collonge-Bellerive.

Une séance avec M. Marcel GÖHRING était prévue dans le courant de l'été pour mettre sur pied une convention sur laquelle les Exécutifs devaient se prononcer en septembre prochain sur la faisabilité du projet. Après acceptation par les 3 Conseils municipaux, ce projet aurait été validé dans l'espace budgétaire 2014.

Or, M. Bernard LAPERROUSAZ a reçu un courrier, daté du 11 juin, adressé par Mme Dominique LAZZARELLI, faisant état de la prise de position d'Anières sur ce dossier.

Le président de la commission intercommunale « sécurité » donne lecture du courrier.

« ... La commune d'Anières projette l'engagement de 2 APM pour CoHerAn. Ceux-ci pourraient être basés dans les locaux de l'administration communale d'Anières sous l'égide du CoHerAn. Le dossier a été établi par M. Pierre CHOLLET le 7 juin ... »

Il est en outre précisé que la commune d'Hermance bénéficierait de 20% du temps d'un APM, Corsier de 80%, et Anières d'un APM à 100%.

M. Bernard LAPERROUSAZ dit sa surprise vis-à-vis de ce courrier et relève que ces dispositions n'ont pas été discutées au sein de CoHerAn, qu'elles ne sont pas satisfaisantes car elles ne résultent pas d'une concertation.

Remarques :

M. Pierre CHOLLET donne quelques explications, en précisant qu'il est à l'origine de ce courrier. Les communes d'Anières et de Corsier ne souhaitent pas collaborer avec Collonge-Bellerive. Suite à des contacts avec Mme Joëlle MARTIN WIDMER, notamment sur les coûts d'une organisation 100% CoHerAn, renseignements ont été pris pour avancer dans ce dossier, sachant que la commune de Corsier doit dénoncer son contrat au 30 juin. Cette projection doit être considérée comme un élément à verser au dossier.

Il n'y a pas eu de prise de position ferme, l'Exécutif d'Anières optant cependant pour une police municipale CoHerAn indépendante de la structure de Collonge-Bellerive.

Mme Joëlle MARTIN WIDMER précise que la répartition du temps des APM entre les communes sera définie en fonction des coûts. Rien n'est à ce jour définitif.

M. Philippe TAGLIABUE dit avoir de la difficulté de comprendre la démarche. Les séances de commission permettent d'avancer ensemble. Pourquoi une commune décide-t-elle de prendre des initiatives et de les communiquer par courrier ?

M. Philippe LEY demande si les éléments énoncés dans le courrier ont été vus par le Conseil municipal d'Anières qui aurait statué, ou s'ils émanent uniquement de l'Exécutif. Il dit sa surprise quant à la manière de faire de la commune d'Anières.

M. Pierre CHOLLET répond que l'engagement de personnel dépend de l'Exécutif. Pour le conseiller municipal d'Hermance, il faudrait envisager la présence de 3 APM et non pas de 2 agents comme pressenti, cet aspect mérite d'être étudié en lien avec Collonge-Bellerive.

Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO revient sur les décisions prises lors de la séance des Exécutifs du 6 mai, lors de laquelle il a été décidé des procédures à suivre. Avec ce courrier, il s'agit d'un "retour en arrière". Le fond peut être discuté, mais la manière de faire n'est pas correcte.

Mme Catherine FERRO rappelle que ce document n'est pas une prise de décision. Il s'agit d'un support chiffré pour entrer en comparaison avec les coûts qui seront annoncés par Collonge-Bellerive.

Mme Joëlle MARTIN WIDMER répète que la commune de Corsier n'est pas satisfaite des prestations fournies par les APM de Collonge-Bellerive. A ce jour, aucune décision n'est prise.

M. Bernard LAPERROUSAZ relève l'importance du dispositif déjà en place à Collonge-Bellerive. Fort de 6 ou 7 personnes, ce dispositif peut être déployé dans le

périmètre concerné avec une certaine souplesse en fonction des événements qui se présentent. L'idée est de capitaliser sur un dispositif plus grand et plus flexible.

4. Travaux des Commissions.

Commission intercommunale « Culture »

Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO fait part des points discutés lors de la séance du 18 mars 2013.

Jazz sur la plage.

Les communes ont décidé de reconduire les subventions de CHF 5'000.- par commune

Agenda manifestations CoHerAn

Ce document sera réédité en 2014. Toutes les idées pour l'améliorer sont les bienvenues, ainsi qu'un retour sur les appréciations des communiens.

Ge200.ch

Les communes CoHerAn n'ont pas émis le désir d'organiser un événement particulier.

Projet culturel des écoles CoHerAn

M. Patrick ASCHERI a proposé une action CoHerAn en offrant aux élèves des 3 établissements l'occasion de se rendre ensemble à une manifestation culturelle. Les entrées et le transport seraient à la charge de CoHerAn.

Mme Nicole ELLIOTT réfléchit à la proposition.

Théâtrechamp

Mme Anouchka CHENEVARD SOMMARUGA a adressé une demande de subvention. En plus du soutien de quelques communes, le projet sera présenté par Jussy pour l'obtention d'une aide du fonds intercommunal.

Sortie des aînés CoHerAn

La sortie, organisée par Corsier, aura lieu le 20 septembre 2013.

Semaine sans écran

Cette manifestation, soutenue par CoHerAn, rencontre un vif succès.

Projet du conseil d'établissement

Ce projet intergénérationnel, regroupant les 3 établissements scolaires, se terminera par une grande fête à Corsier le 9 mai 2015.

Bibliobus

Les 3 communes ont exprimé leur satisfaction concernant la fréquentation du bibliobus.

Commission intercommunale « sport »

Mme Joëlle MARTIN WIDMER fait le compte-rendu de la séance du 29 mai, consacrée exclusivement au Hermance Région Rugby Club.

Etaient invités Mme Nelly BENOÛ, Maire de Chens-sur-Léman, M. Gilles MICHELOT, Maire-adjoint de Chens-sur-Léman, M. Philippe PFÖRTNER, Président du HRRC, M. Yves BACH, Vice-président du HRRC, M. Cédric BERGEAL, Coach de l'Ecole de Rugby.

Le Club sportif est confronté au besoin de rénover ses installations, de créer un deuxième terrain de jeu, et de régler les difficultés de circulation et de parking. Sont examinées les diverses possibilités soit :

- rester sur le site actuel et déclasser du terrain actuellement en zone naturelle et en zone agricole protégée pour pouvoir aménager un deuxième terrain, agrandir le parking et rénover les installations (procédures longues).
- partager des infrastructures (vestiaires) sur un nouveau site sis au chemin des Crêts à Chens-sur-Léman. La situation se révèle trop éloignée de la frontière.

- rejoindre le futur club sportif au chemin des Ambys à Anières. Or celui-ci ne prévoit la construction que d'un seul terrain de rugby. La possibilité de partager un terrain avec le FC Cohéran est évoquée.

Parmi diverses interventions lors de la séance du 29 mai, il est rapporté que :

- M. Yves BACH a présenté les coûts de fonctionnement du HRRC, les coûts d'une rénovation et les coûts pour la réalisation de nouveaux équipements au stade Marius Berthet.
- M. Cédric BERGEAL a confirmé la demande de l'école de Rugby de s'installer dès que possible au stade sportif des Ambys.
- M. Philippe LEY a relevé que quelque soit la solution adoptée par le club, il faut prévoir de rénover (entretenir) les infrastructures existantes pendant les années à venir afin d'éviter tout risque d'accident.

Commission pour l'étude d'un centre de voirie intercommunal

M. Pierre CHOLLET annonce que la commission s'est réunie le 18 février et le 16 avril. Une sous-commission a rédigé un cahier des charges identique pour les 3 communes. Une visite des locaux respectifs a eu lieu. Les responsables "voirie » au sein des Exécutifs sont en charge de mettre des chiffres sur les heures de prestation du cahier des charges pour estimer le coût d'une voirie intercommunale. Les chiffres seront transmis début septembre.

Pour répondre à M. Philippe LEY, M. Pierre CHOLLET précise que la question du déneigement des chemins privés à Corsier n'est pas un obstacle à l'avancement du dossier.

M. Bernard LAPERROUSAZ demande comment encourager les employés à avoir des réflexes de collaboration, à créer une dynamique pendant la mise en place plus administrative de la fusion.

M. le Maire d'Hermance rappelle à ce propos que M. Dominique BEUTLER, employé communal de Corsier, travaille à hauteur de 20% pour Hermance.

Mme Joëlle MARTIN WIDMER souligne que la collaboration existe déjà.

M. Philippe TAGLIABUE relève que si le dossier semble avancer lentement, il est important de souligner que les réticences des responsables des services techniques diminuent, ceux-ci ont compris la finalité du projet.

Reste à connaître les volontés des Exécutifs et les échéances souhaitées.

M. Xavier STEINER rappelle que ce dossier comportait une partie sensible, non dénuée d'émotions, qu'il a fallu gérer.

Commission intercommunale « Environnement et développement durable »

En raison de l'absence de M. Bertrand PICTET, le rapport de cette commission est reporté.

Mme Joëlle MARTIN WIDMER annonce que l'Association Suisse des Gardes-Pêche présentera le 21 juin de 17h à 19h devant l'école de Corsier, l'objet symbole de la campagne de sensibilisation « Sous chaque grille se cache une rivière ».

Cet objet n'est autre qu'une grille d'évacuation d'eau, estampillée d'un poisson, et de trois mots « Rivière », « Fluss » et « Corso ».

Cet événement aura lieu en présence de Mme Michèle KÜNZLER.

5. Questions et propositions éventuelles.

- M. Philippe TAGLIABUE demande que le libellé "CoHerAn" soit identique dans les 3 communes. Un logo commun pourrait être défini.
- M. Philippe TAGLIABUE rappelle que la consommation d'essence de la Société de sauvetage représente un gros montant dans leur budget. Il demande comment CoHerAn pourrait participer à cette dépense, en plus de la subvention octroyée.
Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO annonce que la Société sera reçue lors de la prochaine séance Exécutifs CoHerAn.

**La prochaine séance de la Conférence CoHerAn est fixée au mercredi 9 octobre à
18h30**

En l'absence d'autres divers, M. Bernard LAPERROUSAZ lève la séance à 19h25 et invite les conseillers municipaux des communes CoHerAn à un cocktail dînatoire à la salle communale.

*Sylvie BIFFIGER-LIBOIS
Procès-verbaliste*